

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 154-24 C

Objet : RS - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et attribution d'une subvention pour 2024/2026

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoît Perrotton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 154-24 C

objet **RS - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et attribution d'une subvention pour 2024/2026**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que Grand Chambéry est partenaire de l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2008 pour la réalisation de missions d'intérêt général sur la problématique de la gestion des déchets.

Les collectivités ont la possibilité de recourir au conventionnement pluriannuel d'objectifs (CPO). Ce dispositif pluriannuel de subventionnement aux associations constitue, dans une logique partenariale, le mode le plus efficace et le plus pérenne de financement entre associations et collectivités. La durée maximale est de quatre années et le besoin de financement doit répondre à une ou plusieurs actions en lien avec les politiques publiques que la Communauté d'agglomération entend mener.

C'est dans ce cadre que l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes, dont une antenne est située à Chambéry, œuvre. L'objet de l'association est d'animer et de développer des programmes de service civique pour les jeunes, en menant en équipe des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté.

L'association Unis-Cité sollicite une subvention de fonctionnement 8 000 € par an afin de réaliser ces projets sur la période de novembre 2024 à juin 2026. Il est proposé de faire intervenir une équipe de quatre jeunes volontaires, présents deux jours par semaine pendant huit mois (de novembre à juin).

Les projets consistent en la réalisation d'actions de sensibilisation sur la prévention/réduction des déchets en lien avec les objectifs de la politique publique communautaire déchets.

La collectivité conserve la possibilité de choisir les actions de l'association qu'elle souhaite soutenir en fonction de son projet politique par une concertation en amont et un suivi régulier au cours de l'exécution (possibilité d'avenant en cours d'exécution).

Une convention sera signée entre les deux entités détaillant ainsi les engagements de chacun.

Enfin, le versement de la subvention étant directement lié au vote annuel du budget, il peut être mis un terme à la convention si le budget n'était pas alloué ou encore suspendu dans l'éventualité où l'association ne respecterait plus ses obligations contractuelles.

Compte tenu de ces éléments, au vu de la demande de subvention et de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour la collectivité, il est proposé de recourir à un conventionnement pluriannuel d'objectifs avec l'association Unis-Cité.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la circulaire n° NOR PRMX1001610C du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets du 4 septembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet de conventionnement pluriannuel d'objectifs 2024/2026 avec l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à la convention ci-annexée,

Article 2 : **accorde** à l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes une subvention annuelle de 8 000 € révisable en fonction du rapport annuel présenté par l'association et sous réserve du vote annuel du budget de Grand Chambéry et des crédits alloués,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférents.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **154-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et attribution d'une subvention pour 2024/2026
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32148H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32148H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 septembre 2024